

Chambre d'agriculture HDF

Le 03/09/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Chambre d'agriculture HDF | Temps de lecture : +/- 2 minutes et 45 secondes

Rentrée

2026 : vigilance renforcée lors de l'accueil des jeunes pour prévenir les accidents du travail en agriculture

Rentrée 2026 : la DREETS Hauts-de-France et la Chambre régionale d'agriculture appellent à renforcer la vigilance lors de l'accueil des jeunes pour prévenir les accidents du travail

À l'occasion de la rentrée scolaire, la DREETS Hauts-de-France et la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France rappellent que l'accueil et l'accompagnement des jeunes en milieu professionnel constituent un levier essentiel de prévention des accidents du travail. Apprentis, stagiaires et élèves en période de formation découvrent souvent pour la première fois les réalités du monde professionnel. Cette phase de découverte, durant laquelle ils ne disposent pas encore de tous les repères et réflexes nécessaires, appelle une vigilance particulière en matière de prévention des accidents du travail.

Les jeunes davantage exposés aux risques professionnels

L'arrivée dans une entreprise représente une étape importante pour les jeunes. Ils doivent apprendre de nouveaux gestes, s'approprier un environnement de travail inconnu, comprendre les consignes de sécurité et trouver leur place au sein d'une équipe. Cette période d'adaptation accroît leur vulnérabilité face aux accidents du travail. Selon les données de la CCMSA*, les moins de 20 ans présentent une fréquence d'accidents du travail nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble des salariés.

L'accueil, une étape clé de la prévention

La prévention commence dès le premier jour. Un accueil structuré permet au jeune de repérer les personnes ressources, d'identifier les risques présents dans l'entreprise, de connaître les procédures

d'urgence et de maîtriser les règles de sécurité applicables à son activité.

Quelques principes simples pour sécuriser les premières expériences professionnelles

- préparer l'arrivée du jeune avant sa prise de poste ;
- organiser un accueil sécurité adapté ;
- désigner un référent, maître de stage ou maître d'apprentissage ;
- privilégier l'apprentissage progressif des gestes professionnels : vérifier l'adéquation entre les tâches confiées, l'âge et le niveau de formation du jeune ;
- transmettre les consignes de sécurité et fournir des équipements de protection adaptés et en bon état ;
- encourager le dialogue et les remontées d'informations ;
- ne jamais considérer qu'un jeune « sait déjà faire ».

Dans cette démarche, les conseillers emploi-apprentissage de la Chambre d'agriculture peuvent être sollicités dès le démarrage du contrat. Ils interviennent en entreprise auprès du jeune et de son maître d'apprentissage pour préciser les modalités d'accueil, faire le point sur les aspects réglementaires et aborder les questions liées à la santé et à la sécurité au travail. Le guide « Accueillir un apprenti » est également remis à cette occasion.

Une vigilance particulière dans le secteur agricole

Le secteur agricole présente des risques spécifiques liés notamment à la conduite d'engins, à l'utilisation de machines, aux manutentions, aux travaux en hauteur, à la présence d'animaux ou encore à l'exposition à certains produits. Les périodes de récolte, marquées par une forte activité et des contraintes de temps, nécessitent une attention accrue à la sécurité des jeunes travailleurs.

Un cadre réglementaire renforcé pour les mineurs

Les jeunes de moins de 18 ans bénéficient d'une protection particulière. Certains travaux dangereux leur sont interdits afin de préserver leur santé et leur sécurité. Des dérogations peuvent toutefois être accordées dans le cadre des formations professionnelles, sous réserve d'une déclaration auprès de l'inspection du travail, d'une évaluation préalable des risques et de la mise en place d'un encadrement adapté.

Une priorité pour l'inspection du travail

La protection des jeunes constitue une priorité de l'inspection du travail. Des contrôles peuvent être réalisés dans toute structure accueillant des mineurs afin de vérifier le respect des obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité.

« Bien accueillir un jeune aujourd'hui, c'est prévenir les accidents de demain »

Dans un contexte de renouvellement des générations et de besoins croissants en compétences dans de nombreux secteurs, la DREETS Hauts-de-France et la Chambre régionale d'agriculture rappellent que l'accueil des jeunes ne doit jamais être considéré comme une simple formalité administrative. Il s'agit d'un enjeu majeur de prévention, de transmission des savoir-faire et d'insertion professionnelle. Chaque jeune doit pouvoir découvrir le monde du travail dans des conditions garantissant sa santé, sa sécurité et son développement professionnel.

**CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole.*

Ressources utiles

- « Accueillir, c'est prévenir ! »
- Santé et sécurité au travail - secteur agricole – DREETS Hauts-de-France
- « Guide accueillir un apprenti au sien de son exploitation agricole » - Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France

VOS CONTACTS

Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France

Claire FOREAUX

Chargée de communication

06.76.79.97.91

claire.foreaux@npdc.chambagri.fr